

BARÈME D'HONORAIRES

1. LA GESTION LOCATIVE

La Gestion tout compris : H.T. T.T.C.
(gestion administrative et comptable, gestion de l'entretien courant)

- Avec service client en ligne _____ 7,50 % (1) 9 %

La Gestion sur mesure :
(gestion administrative et comptable dissociée de la gestion de l'entretien courant)

- Gestion comptable, avec service client en ligne _____ 5,00 % (1) 6 %
 - Vacation pour gestion des locataires,
Et interventions hors gestion comptable _____ 40 €/heure (2) 48 €/heure
*facturation forfaitaire d'une heure en cas de déplacement sur site

Les Prestations Accessoires :

- Assurance Loyers Impayés - garantie totale _____ 2,08 % (1) 2,50 %*

* dont 0,30 % de frais de gestion

Contrat pour compte ouvert auprès de ZELOK

Les Prestations Exceptionnelles :

Notes :

- (1) Base = total des encaissements mensuels (hors dépôt de garantie)
 (2) Fractionnable au $\frac{1}{4}$ h. En cas de déplacement au logement, un forfait d'une heure sera facturé

BARÈME D'HONORAIRES

2. LA TRANSACTION

La Mise en Location (baux d'habitation ou mixte) :

T.T.C.

- A la charge du propriétaire : (3) (6)

Honoraires d'entremise et de négociation	2€/m ²
Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire, de rédaction de bail	8€/m ² (5)
Réalisation état des lieux	3€/m ²
Rédaction bail (4)	150 €

- A la charge du locataire : (3) (7)

Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire, de rédaction de bail	8€/m ² (5)
Réalisation état des lieux	3€/m ²
Avenant à un contrat de location	100 €
*A la charge du demandeur	

La Mise en Location (baux professionnels) :

T.T.C.

- A la charge du locataire

Loyer inférieur à 1525 €	15 % du loyer annuel
Loyer supérieur à 1525 €	12% du loyer annuel
(dont honoraires de rédaction du bail : un loyer mensuel)	
Etat des lieux, annexe du contrat de location, < 100 m ²	300 €
Etat des lieux, annexe du contrat de location, > 100 m ²	600 €

Notes :

- (3) Selon métrage stipulé dans le contrat de location
- (4) Facturation dans le cadre d'un mandat de gestion et en cas d'entremise et de visite réalisées par le propriétaire directement, frais à la charge du propriétaire
- (5) Honoraires en zone non tendue. Ces honoraires sont portés à 10€/m² en zone tendue et à 12€/m² en zone très tendue.
- (6) Les honoraires facturés, hors poste « entremise et négociation », sont plafonnées en TTC à un loyer mensuel hors charges.
- (7) Les honoraires facturés sont plafonnés en TTC à un loyer mensuel hors charges.